

**Compte rendu des séances du jeudi 10 novembre 2016**  
**Débat d'Orientations Budgétaires & commission permanente**

**Des orientations budgétaires toujours plus contraintes par la politique gouvernementale**

>> En 2017, le Département subira une nouvelle baisse des dotations de l'État de 12 millions d'euros, à laquelle devrait s'ajouter une baisse de la dotation de compensation de la taxe professionnelle qui coûtera jusqu'à 5,7 millions d'euros à notre collectivité.

>> S'y ajoutent des dépenses liées à la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires pour près de 1,2 millions d'euros.

>> Par ailleurs, le Département continuera de subir les effets de la politique migratoire du gouvernement avec, notamment, la non-compensation de la prise en charge des mineurs non accompagnés.

**Les associations préservées**

Un grand nombre de partenaires, essentiellement dans les domaines du sport et de la culture, ont eu à supporter des efforts importants cette année. En 2017, le niveau des subventions à ces associations qui contribuent à la vie locale sportive et culturelle sera maintenu.

**En 2017, maintenons le cap !**

>> Les efforts engagés en 2015, dont l'effet immédiat a été de sauver notre collectivité d'une faillite annoncée, portent leurs fruits et vont permettre à la majorité départementale de respecter deux engagements intangibles sur la durée du mandat : ne pas augmenter les impôts et maintenir le niveau d'investissement élevé du Conseil départemental pour soutenir l'activité économique sur notre territoire.

>> La poursuite des efforts reposera principalement sur les dépenses de communication, les ressources humaines, les dépenses d'administration (réduction du parc automobile de la collectivité et optimisation de l'utilisation des locaux)

**Un budget construit autour de 5 priorités**

>> Le développement du territoire et de l'activité. Avec 150 millions d'euros investis en 2017, le Conseil départemental est la collectivité qui, de loin, investit le plus pour faire de l'Oise un territoire attractif : soutien à la mise en chantier du Canal Seine Nord Europe, amélioration des liaisons routières stratégiques, déploiement accéléré de la fibre optique.

>> La ruralité. Avec un budget de 50 millions d'euros dont 39 millions d'euros consacrés à l'aide aux communes, le Département demeure le premier partenaire des communes de l'Oise. Les communes rurales ont été au centre des attentions de la majorité départementale dans le cadre de la réforme de l'aide aux communes.

En 2017, une réflexion sera engagée pour développer un système de bourses visant à encourager l'installation de jeunes médecins et dentistes dans les communes rurales sous-dotées.

>> La sécurité. Un plan de reconstruction des casernes sera lancé avec le SDIS afin d'offrir aux sapeurs-pompiers de l'Oise les conditions de travail qu'ils méritent.

Grâce à 1,7 millions d'euros de subventions, le Département a permis à 60 collectivités de financer l'installation de 549 caméras de vidéoprotection. La majorité départementale souhaite aller plus loin dans la lutte contre la délinquance et proposer aux communes de nouveaux outils

en lien avec la Gendarmerie nationale.

>>La solidarité. L'action départementale sera renforcée dans 3 directions principales. Améliorer les conditions du maintien à domicile des personnes âgées notamment avec la montée en puissance du réseau MonaLisa, la formation des assistants maternels et la poursuite des actions visant à favoriser les sorties du RSA par l'activité économique ou, quand cela est légitime, via la cellule anti-fraude.

>>L'équilibre entre droits et devoirs. La majorité veut aller plus loin dans les dispositifs reposant sur le principe du gagnant-gagnant. L'Oise des Droits et des Devoirs trouve sa légitimité dans le succès incontesté du Pass Permis Citoyen. 3 000 demandes ont été reçues, 2 000 contributions déjà terminées pour 150 000 heures de services au bénéfice des associations et des collectivités de l'Oise.

La création du Pass Ordi Citoyen permettra aux lycéens ou étudiants majeurs de financer l'achat d'un ordinateur en échange d'heures travaillées à numériser les dossiers MDPH. Cela permettra de réduire le délai de traitement, au profit des personnes handicapées.

### **Commission Permanente**

>>Au sujet de la signature de marchés publics, un débat est instauré sur les appels d'offres. Certains conseillers départementaux, à juste titre, considèrent que les entreprises de l'Oise ne sont pas suffisamment sollicitées. Nous devons respecter la loi et les résultats d'appels d'offre doivent être analysés en toute objectivité. En revanche il est vrai que l'on doit s'interroger sur le contenu des cahiers des charges afin qu'il ne soit pas trop défavorable aux entreprises locales.

>>Nous avons reconduit l'accord avec les agriculteurs de l'Oise pour que ceux-ci nous aident à déneiger les routes si des précipitations devaient tomber.

>>Nous avons mis en place un partenariat avec l'institut polytechnique LaSalle sur un projet AGRILAB. Ce projet est un centre d'innovation en agro-équipements et nouvelles technologies du numérique pour contribuer à structurer sur le territoire un pôle en agro-machinisme et agriculture de précision. Nous y consacrons 450 000 €.

>>70 dossiers d'aide exceptionnelle aux agriculteurs ont été validés pour une somme de 29 103 €.

>>Nous avons passé en 2013 un marché avec une société dans le cadre du dispositif TIVA pour le transport des adultes handicapés (à plus de 80 %) résidant dans l'Oise. Ce service répond quotidiennement aux besoins de plus de 1 000 personnes. La loi NOTRe promulguée le 7 août 2015 réorganise la charge des transports interurbains. Nous ne savons pas encore si le département est ou non autorisé à continuer à assurer le transport des adultes handicapés. Compte-tenu des incertitudes liées à la loi, nous n'avons pas pu passer un nouveau marché mais nous avons décidé de prolonger le marché actuellement en vigueur pour une durée d'un an.

>>Nous avons approuvé le programme de construction d'un collège à CREVECOEUR LE GRAND pour un montant de 7 316 000 €.

>> Dans le cadre du soutien aux associations sportives locales, il a été accordé deux subventions pour un montant de 10 700 € afin d'aider deux associations sportives à acquérir des minibus.

### **SUBVENTIONS ACCORDEES AU CANTON DE COMPIEGNE 1**

**Association du Mémorial de la Clairière de l'Armistice : 180 000 €** accordés pour la réalisation des travaux d'extension du mémorial de l'Armistice

**Atelier Musical Intercommunal de Choisy au Bac : 5 000 €** accordés au titre de la contractualisation culturelle 2016 (*complément*)

**Union Fraternelle des Tireurs de Tracy-le-Mont : 233 €** pour la participation aux championnats de France

**Le sourire d'un enfant illumine le monde : 5 ordinateurs réformés** attribués

**Groupe d'Entraide Mutuelle : 2 ordinateurs réformés** attribués

#### **Collèges :**

**Collège Ferdinand Bac : 351 €** accordés pour le transport des élèves dans le cadre de la découverte professionnelle des mois de janvier et mars 2016